

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GILLES LAFRANCE	Numéro de permis 2014016	Date d'inspection Le 13 mai 2025	
Nom de l'établissement Centre éducatif l'envol de Dieppe		Numéro de téléphone (506) 384-2361	
Adresse 11 ruelle David Dieppe NB E1A 0J7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Au moment de l'inspection de renouvellement, le ratio enfant-personne éducatrice est conforme.

L'inspectrice observe le temps de la collation (boîte à diner). Ensuite les enfants jouent avec leurs marionnettes qu'ils ont fabriquées. Un petit groupe joue avec des formes (carrés, triangles, rectangles, etc). Les enfants se préparent par la suite pour aller dehors.

original signé par  
Paula Morin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 mai 2025

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Louise Desrochers

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 mai 2025

\_\_\_\_\_  
Date